

Contribuer à l'atténuation du changement climatique

Le changement climatique est lié à l'augmentation de la température moyenne de notre planète du fait de l'effet de serre créé par les gaz à effet de serre (GES) majoritairement engendrés par les activités humaines. Avec l'accord de Paris, des gouvernements et une multitude d'acteurs ont décidé de diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre.

Une urgence collective

L'enjeu du changement climatique est largement partagé sur le plan international, européen et français, d'autant plus renforcé depuis l'Accord de Paris obtenu lors de la COP21 qui s'est tenue à Paris en décembre 2015. Le rapport du GIEC publié en octobre 2018 confirme l'objectif de limiter la hausse du réchauffement planétaire à 1,5°C et souligne l'urgence de mener des transformations radicales et immédiates pour tous les secteurs de la société, vu la part écrasante de la responsabilité des activités anthropiques de l'aire industrielle, avec des impacts déjà visibles actuellement qui surpassent parfois les prévisions : vagues de chaleur, augmentation des pluies (effets génériques), risques de sécheresse...

C'est pourquoi s'engager pour atténuer ces émissions de GES n'est plus une « option » mais constitue des enjeux incontournables. L'industrie et les transports sont les principaux secteurs émetteurs de GES en France. Néanmoins, l'agriculture représente plus de 21 % des émissions nettes anthropiques, soit 88 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2016 (1). Les principaux GES émis par l'agriculture sont le méthane (par les productions animales) et le protoxyde d'azote (N₂O). Pour celui-ci, dont l'effet de serre est 298 fois plus puissant que celui du CO₂, le secteur des productions végétales représente 88% des émissions nationales.

Un objectif de neutralité carbone pour la France

Comme les objectifs antérieurs n'ont pas été atteints, la France vise désormais une neutralité carbone à l'horizon 2050. Aujourd'hui, avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), la France s'engage à un objectif de neutralité carbone sur l'ensemble de ses secteurs d'activité d'ici 2050 et à réduire l'empreinte carbone des français (c'est à dire en tenant compte des exportations et des importations afin de comptabiliser les fuites d'émissions hors de la France).

Pour atteindre la neutralité carbone, les objectifs ont été révisés et visent maintenant une réduction d'un facteur 8 (en tant que pays industrialisé) pour les émissions de GES en 2050 par rapport à 1990. Le but est de réduire les émissions directes de GES d'origine agricole de 20% d'ici 2030 et de 46% d'ici 2050 par rapport au niveau de 2015. Notamment, il est prévu 82% de baisse du surplus azoté (bilan d'azote à l'échelle régionale). Or, le développement des légumineuses constitue l'un des leviers identifiés pour réduire les émissions directes et indirectes des GES.

Des enjeux majeurs et convergents pour le secteur agricole

Cette stratégie converge avec le Plan pour la Transition Agroécologique et le programme « 4 pour 1000 » pour la séquestration du carbone organique dans les sols.

Comme les engrais azotés représentent un facteur majeur (majoritaire dans le calcul officiel des GES) des émissions de gaz à effet de serre et que la production d'engrais est très énergivore, cet enjeu sur le changement climatique est également très lié à celui sur la réduction de la consommation d'énergie non renouvelable. Il s'agit d'une autre priorité pour la transition énergétique de la France et pour une contribution possible à la réduction des coûts de production pour l'agriculteur.

Comment s'emparer de cet enjeu pour un acteur agricole ?

Le thème du réchauffement climatique permet de rassembler sous une même unité (quantité de « tonne équivalent CO2 ») des informations issues d'éléments de la production agricole qui sont de nature très différente. Le dispositif de clarification du marché de la compensation carbone est une opportunité pour valoriser les projets vertueux sur les moindres émissions de GES.

C'est quoi la « compensation carbone » ?

Même si des progrès importants sont en cours pour passer à une énergie plus propre, en réduisant les déchets et en trouvant d'autres solutions pour réduire les émissions, ces activités ne suffisent pas à éliminer complètement l'empreinte carbone.

Lorsque la réduction de ses propres émissions devient physiquement impossible ou financièrement irréalisable, de nombreux émetteurs se tournent vers les compensations de carbone, c'est-à-dire des unités mesurables, quantifiables et traçables de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Contact : a.schneider@terresinovia.fr